

GUIDE TECHNIQUE AFFECTATION POST 3^{ème} N° 5 - ADMISSION EN INTERNAT

- Conditions d'admission en internat Document 1
- Dossier unique de candidature Document 2
- Commission dans l'établissement d'accueil pour l'admission en internat 2022-2023 : Document 3
- Liste internats 2022-2023 :

Conditions d'admission en internat

1. Admission

Les chefs d'établissement d'accueil (proviseurs de lycée et de LP) s'appuieront sur le dossier unique de demande d'admission en internat (**document 1**) qui permet de traiter la demande de l'élève et de sa famille en tenant compte notamment des critères d'admission académiques qui définissent la priorisation des candidatures.

La liste des établissements avec internat est fournie en document 3.

Rappel

Pour une entrée en 2^{nde} GT, 1^{ère} GT, 2^{nde} pro, 1^{ère} pro et 1^{ère} année de CAP, les élèves sollicitant une admission en internat doivent participer à la procédure d'affectation.

L'inscription en internat ne pourra se faire qu'après réception de la notification d'affectation signée par le directeur académique des services de l'Éducation nationale.

2. Calendrier

- **Avril 2022** : l'établissement d'origine met à disposition de tous les élèves et de leur famille souhaitant une place en internat, le dossier de demande d'admission en internat (guide technique **Admission en internat** document 1).

Le dossier est renseigné par l'élève et sa famille, avec l'aide de l'équipe éducative de l'établissement d'origine.

- **1^{er} juin 2022** : date limite d'envoi par les établissements d'origine des dossiers complets à chaque établissement d'accueil demandé.

- **Du 3 au 17 juin 2022** : commissions dans les établissements d'accueil

Un entretien téléphonique pourra être conduit à la demande de la famille ou quand le chef d'établissement l'estimera nécessaire.

*Dans chaque établissement d'accueil, le chef d'établissement procédera au **classement des candidatures**, en fonction des critères d'admission académiques tels qu'énoncés ci-après, du nombre de places disponibles et du projet éducatif et pédagogique de l'internat. Il veillera à la présence d'un assistant de service social qui apportera son expertise dans l'examen des fiches sociales. Une liste d'attente sera également établie.*

- **Début juillet** : suite à la notification d'affectation signée par le DASEN, les familles confirmeront leur demande au moment de l'inscription.

Dès la fin des commissions d'admission

Le chef d'établissement d'accueil transmettra par mél à la DRAIO les dossiers refusés ou sur liste d'attente (envoi des dossiers scannés, au plus tard le **mardi 21 juin** à l'adresse affectation@ac-lille.fr). Un avis argumenté sera joint à chacun des dossiers refusés (document 2).

Une commission académique de régulation se réunira **mardi 5 juillet** pour examiner la situation des jeunes qui n'ont eu aucune proposition d'admission en internat.

La commission sera présidée par Madame Thouraya Abdellatif, directrice académique adjointe des services de l'Éducation nationale, en responsabilité du dossier Internat. Elle sera composée des membres suivants : la déléguée de région académique à l'information et à l'orientation, un inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation, un proviseur de lycée, un principal de collège, la conseillère technique de service social.

Les décisions de la commission académique seront communiquées aux établissements d'accueil qui apporteront la réponse définitive aux familles concernées.

Nouveau : le département du Pas-de-Calais expérimente cette année une commission de régulation dans 2 bassins, après les résultats de l'affectation, pour traiter ces situations au plus proche des territoires. Les conditions de mise en œuvre de cette expérimentation vous seront communiquées par la DSDEN.

3. Critères

Les modalités d'admission dans tous les internats de l'académie pour l'année scolaire 2022-2023 tiendront compte des critères suivants dans **l'ordre de priorité** énoncé ci-dessous :

1. Critères sociaux

Favoriser les élèves issus des familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude.

Favoriser les élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire.

2. Critères géographiques

Accueillir l'élève qui ne pourrait bénéficier d'une formation proposée dans un établissement éloigné de son domicile sans le recours à l'internat (filière ou spécialité rare) notamment les élèves issus de milieu rural isolé.

⇒ **Le critère géographique pourra être associé au critère social invoqué par la famille. Le critère social sera alors dans ce cas à prioriser.**

3. Critères familiaux

Manque de disponibilité ou difficultés d'encadrement éducatif (par exemple : deuil, familles à horaires de travail décalés, réorganisation de la cellule familiale), élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.

4. Critères scolaires

Tout élève a vocation à accéder à l'internat dès lors qu'il est volontaire ainsi que sa famille. On veillera à la possibilité donnée à des élèves à besoins particuliers (par exemple : élèves en voie de décrochage scolaire, élèves en situation de handicap, etc.).

Cas particulier : admission au lycée Edgar Morin de Douai

L'intégration en classe de 2^{nde} et plus largement la volonté de suivre une scolarité au lycée Edgar Morin, s'adresse à des élèves présentant des capacités à se motiver pour envisager un projet d'études longues. La structure lycée-internat s'adapte à la spécificité de chacun afin de consolider les acquis et les compétences de fin de cycle 4. Dès la classe de 2^{nde}, une organisation modulaire offre une individualisation des parcours permettant à chaque élève de s'inscrire dans une dynamique de réussite avec la perspective d'intégrer un cursus d'études choisies et non subies. Dans le cadre de la réforme du lycée et en fin de seconde, l'élève choisit les spécialités qu'il désire suivre.

*Il conviendra d'utiliser le dossier académique de demande d'admission en internat. Ce dossier sera à renvoyer pour le **jeudi 26 mai 2022** au lycée de Douai. Une commission départementale, présidée par le directeur académique des services de l'Éducation nationale (ou son représentant) du Nord, se réunira **le mardi 7 juin 2022** à la DSDEN pour statuer sur l'admission des candidats. Les critères d'admission sont identiques à ceux retenus dans l'ensemble des internats, mis à part le critère d'éloignement géographique.*

4. Financement

Un fonds social spécifique à l'internat est mis en place au niveau académique. Les familles devront en être informées au moment de la formulation des vœux d'affectation dans l'établissement d'origine. Il leur sera indiqué qu'une partie du financement restera néanmoins à leur charge.

Les commissions de fonds social des établissements d'accueil étudieront les dossiers déposés par les familles. Dans le cadre des procédures existantes, mises en place par les assistants de service social, la commission de fonds social de l'établissement d'accueil déterminera de façon individualisée le montant de l'allocation de fonds social « internat » nécessaire.

Pour en savoir plus : les fiches relatives aux aides financières pouvant contribuer à la prise en charge des frais d'internat seront jointes au courrier du rectorat (SCAPPE), courant mai, portant sur l'aide académique spécifique à l'internat.

DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT

À renvoyer pour le 1^{er} juin 2022
par l'établissement d'origine
dans l'établissement demandé

Tout élève motivé doit pouvoir bénéficier de l'internat, quels que soient ses résultats scolaires. L'internat propose un cadre de vie équilibré, des conditions de travail optimales, l'accès aux technologies de l'information et de la communication, un accompagnement personnalisé, des études surveillées ainsi que des activités sportives, scientifiques ou culturelles.

Le coût de l'internat ne doit pas constituer un frein au projet. Les familles ont la possibilité de contacter l'assistant(e) de service social de l'établissement en cas de besoin.

Les modalités d'admission dans tous les internats de l'académie pour l'année scolaire 2022-2023 tiendront compte des critères suivants dans l'ordre de priorité énoncé ci-dessous :

1. Critères sociaux

Favoriser les élèves issus des familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude.

Favoriser les élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire.

2. Critères géographiques

Accueillir l'élève qui ne pourrait bénéficier d'une formation proposée dans un établissement éloigné de son domicile sans le recours à l'internat (filière ou spécialité rare), notamment les élèves issus de milieu rural isolé.

3. Critères familiaux

Manque de disponibilité ou difficultés d'encadrement éducatif (par exemple : deuil, familles à horaires de travail décalés, réorganisation de la cellule familiale), élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.

4. Critères scolaires

Tout élève a vocation à accéder à l'internat dès lors qu'il est volontaire ainsi que sa famille. On veillera à la possibilité donnée à des élèves à besoins particuliers (par exemple : élèves en voie de décrochage scolaire, élèves en situation de handicap, etc.).

Critères sur lesquels s'appuie la demande de la famille qui développera ci-dessous les motivations de la demande et apportera le cas échéant les pièces justificatives :

- Critères sociaux (1)
- Critères géographiques (2)
- Critères familiaux (1)
- Critères scolaires

- (1) Un avis de l'assistant(e) de service social devra être porté sur ces critères
(2) Les critères géographiques peuvent être **associés à l'un des autres critères.**

La famille pourra signaler une situation personnelle, sous pli confidentiel si elle le souhaite :

.....
.....

Motivation et engagement de l'élève :

L'information sur les aides financières possibles a été communiquée :

OUI NON

Fait le

Signature des représentants légaux

Commission dans l'établissement d'accueil pour l'admission en internat 2022-2023

DÉCISION DE LA COMMISSION ÉTABLISSEMENT

Attention : à compléter uniquement en cas de refus de la candidature

NOM de l'élève :

Prénom :

Établissement d'origine :

Établissement d'accueil demandé :

Classe demandée :

Spécialité :

Description des modalités d'examen des dossiers de candidature :
.....
.....

Motivation du refus :
.....
.....
.....
.....

Le Chef d'établissement

.....

Liste des établissements avec internat 2022-2023

(Les internats d'excellence* figurent en bleu)

Internats d'excellence * : ces internats d'excellence proposent un projet pédagogique et éducatif renforcé, pour sécuriser les parcours des jeunes, notamment ceux issus de l'éducation prioritaire.

Nord

BASSIN	TYPE	NOM EPLE	VILLE
1	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	VALENTINE LABBE	LA MADELEINE
1	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	JEAN PERRIN	LAMBERSART
1	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	FAIDHERBE	LILLE
1	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	CESAR BAGGIO	LILLE
1	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	EUROPEEN MONTEBELLO	LILLE
1	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	GASTON BERGER	LILLE
1	EC.REGIONALE DU PREMIER DEGRE	ERNEST COUTEAUX	LILLE
1	LYCEE PROFESSIONNEL	Hôtelier International	LILLE
1	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	JEAN PROUVE	LOMME
1	ETAB.REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE	NELSON MANDELA	LOMME
1	LYCEE PROFESSIONNEL	AUTOMOBILE ALFRED MONGY	MARCQ EN BAROEUL
2	LYCEE TECHNOLOGIQUE	GUSTAVE EIFFEL	ARMENTIERES
2	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	BEAUPRE	HAUBOURDIN
2	LYCEE PROFESSIONNEL	MAURICE DUHAMEL	LOOS
2	ETAB.REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE	IGNACE PLEYEL	LOOS
3	LYCEE POLYVALENT	CHARLOTTE PERRIAND	GENECH
4	ETAB.REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE	COLETTE MAGNY	LYS LEZ LANNOY
4	LYCEE GENERAL	MAXENCE VAN DER MEERSCH	ROUBAIX
4	LYCEE GENERAL	GAMBETTA	TOURCOING
4	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	SEVIGNE	TOURCOING
4	LYCEE PROFESSIONNEL	LE CORBUSIER	TOURCOING
4	LYCEE PROFESSIONNEL	JACQUES-YVES COUSTEAU	WASQUEHAL
5	LYCEE PROFESSIONNEL	FERNAND LEGER	COUDEKERQUE BRANCHE
5	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	JEAN BART	DUNKERQUE
5	LYCEE PROFESSIONNEL	ILE JEANTY	DUNKERQUE
5	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	DES FLANDRES	HAZEBROUCK
6	LYCEE GENERAL	ALBERT CHATELET	DOUAI
6	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	JEAN-BAPTISTE COROT	DOUAI
6	LYCEE GENERAL D'EXCELLENCE	EDGAR MORIN	DOUAI
6	EC.REGIONALE DU PREMIER DEGRE	BATELIERS ET FORAINS	DOUAI
6	COLLEGE*	ANDRE CANIVEZ	DOUAI
7	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	ALFRED KASTLER	DENAIN
7	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	ERNEST COUTEAUX	ST AMAND LES EAUX
7	LYCEE PROFESSIONNEL	LEONARD DE VINCI	TRITH ST LEGER
7	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	WATTEAU	VALENCIENNES
7	LYCEE TECHNOLOGIQUE	DU HAINAUT	VALENCIENNES
7	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	HENRI WALLON	VALENCIENNES
8	LYCEE PROFESSIONNEL	PIERRE ET MARIE CURIE	AULNOYE AYMERIES
8	LYCEE POLYVALENT	JESSE DE FOREST	AVESNES SUR HELPE
8	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	CAMILLE CLAUDEL	FOURMIES
8	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	DUPLEIX	LANDRECIES
8	LYCEE POLYVALENT	EUGENE THOMAS	LE QUESNOY
9	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	FENELON	CAMBRAI
9	LYCEE PROFESSIONNEL	LOUIS BLERIOT	CAMBRAI

*Collège qui accueille des lycéens

Pas-de-Calais

BASSIN	TYPE	NOM EPLE	VILLE
10	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	ROBESPIERRE	ARRAS
10	LP LYCEE DES METIERS	JACQUES LE CARON	ARRAS
10	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	GAMBETTA-CARNOT	ARRAS
10	LYCEE PROFESSIONNEL	PHILIPPE AUGUSTE	BAPAUME
10	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	ALBERT CHATELET	ST POL SUR TERNOISE
11	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	LOUIS PASTEUR	HENIN BEAUMONT
11	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	HENRI DARRAS	LIEVIN
11	ETAB.REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE	MICHEL COLUCCI	LIEVIN
12	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	LOUIS BLARINGHEM	BETHUNE
12	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	ANDRE MALRAUX	BETHUNE
12	LPO LYCEE DES METIERS	MARGUERITE YOURCENAR	BEUVRY
12	LYCEE PROFESSIONNEL	DES TRAVAUX PUBLICS	BRUAY LA BUISSIERE
13	LYCEE POLYVALENT	VAUBAN	AIRE SUR LA LYS
13	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	PIERRE DE COUBERTIN	CALAIS
13	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	SOPHIE BERTHELOT	CALAIS
13	ETAB.REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE	COTE D'OPALE	CALAIS
13	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	BLAISE PASCAL	LONGUENESSE
13	LYCEE PROFESSIONNEL	BERNARD CHOCHOY	LUMBRES
13	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	ALEXANDRE RIBOT	ST OMER
13	LYCEE PROFESSIONNEL	DU PAYS DE SAINT OMER	ST OMER
14	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	JAN LAVEZZARI	BERCK
14	ETAB.REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	BERCK
14	LYCEE POLYVALENT	EDOUARD BRANLY	BOULOGNE SUR MER
14	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	MARIETTE	BOULOGNE SUR MER
14	LPO LYCEE DES METIERS	HOTELIER	LE TOUQUET PARIS PLAGE
14	LYCEE POLYVALENT	EUGENE WOILLEZ	MONTREUIL
14	LYCEE PROFESSIONNEL	PROFESSEUR CLERC	OUTREAU